

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2022

L'An Deux Mil vingt-deux le 1^{er} Avril à vingt heures, le Conseil légalement convoqué s'est réuni, à la Mairie de Lœuilly, sous la présidence de Mme Valérie MOUTON, Maire.

Étaient Présents : Mmes MOUTON Valérie, BERQUIN Gwenaëlle, DECOUTURE Vanessa, DELATOUR Anne-Marie, DENOEUVEGLISE Céline, DUBOIS Elodie, MICHAUX Emilie, SARRY Martine, Mrs DEBEVE Christian, GUILLOT David, , LETELLIER Pascal, MONTARDIER David, PORTOIS Nicolas, PREVOST Yannick (arrivé à 20h48).

Etaient absents excusés :

Mr FLAMENT Alain ayant donné une procuration de vote à Mr DEBEVE Christian ;
Mme GILLION Cécilia ayant donné une procuration de vote à Mme DECOUTURE Vanessa ;
Mr JEANSONI Jérôme ayant donné une procuration de vote à Mr GUILLOT David ;
Mr PREVOST Yannick ayant donné une procuration de vote à Mr LETELLIER Pascal ;
Mme LEBEGUE Catherine, Mr MORTIER François-Xavier.

Le quorum étant atteint à 20h00, Mme Le Maire ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du Compte-rendu de la séance du 11 Mars 2022 :**

N'ayant pas reçu d'observations sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 Mars 2022, Mme le Maire demande aux membres du Conseil de l'approuver.

Ce dernier est adopté à l'unanimité.

- **Désignation d'un(e) secrétaire de séance :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mme Anne-Marie DELATOUR propose sa candidature.

À l'unanimité, celle-ci est élue secrétaire de séance.

1) Renouvellement du bail TOTEM :

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors de la dernière réunion, le dossier de renouvellement du bail TOTEM France avait été reporté une nouvelle fois afin de permettre à Mme le Maire de revoir le tarif proposé.

Mme le Maire donne la parole à Mr Nicolas Portoï qui précise que l'antenne Orange implantée sur une parcelle de la Commune Ô-de-Selle accueille maintenant une antenne « Free ». L'entreprise TOTEM (holding qui gère les baux d'Orange) demande notre avis sur le renouvellement du bail de location de cette parcelle.

Après avoir pris connaissance de ces derniers faits, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter cette délibération lors d'une prochaine assemblée.

2) Création d'un poste de « chargé de gestion administrative et comptable » à compter du 1^{er} Juin 2022 :

Mme le Maire avise les membres du Conseil Municipal qu'un agent administratif a demandé sa mutation vers la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest à compter du 15 Juin 2022.

Suite à l'offre d'emploi parue sur le site « emploi-territorial.fr » depuis le 22 Mars, aucune candidature n'a été reçue à ce jour.

Mme le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Mme le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de « chargé de gestion administrative et comptable » à temps complet soit 35/35^{ème} à compter du 1^{er} Juin 2022.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs territoriaux et rédacteurs territoriaux mais il pourra également être pourvu par un agent contractuel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette proposition.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

Mme le Maire est chargée de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

20h48 – Arrivée de Mr Yannick PREVOST

3) Désignation des membres du Comité des Fêtes :

Au cours de l'Assemblée Générale du 18 Mars 2022 relative à la création de l'association du Comité des Fêtes « Ô-de-Selle en Fête », il a été décidé de nommer 20 membres bénévoles au Conseil d'Administration dont 8 conseillers municipaux désignés par délibération du Conseil Municipal.

Les membres de la Commission Animation s'étant prononcés pour y siéger,

Mme le Maire donne lecture de la liste des conseillers candidats :

- Mr David MONTARDIER ;
- Mr Pascal LETELLIER ;
- Mme Anne-Marie DELATOUR ;
- Mme Cécilia GILLION ;
- Mme Céline DENOEUVEGLISE ;
- Mr Yannick PREVOST ;
- Mme Emilie MICHAUX ;
- Mme Elodie DUBOIS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité la liste des conseillers municipaux énumérés ci-dessus afin de siéger au Conseil d'administration du Comité des Fêtes « Ô-de-Selle en Fête ».

4) Approbation des taux d'imposition des trois taxes directes locales 2022 :

Pour l'année 2022, il appartient au Conseil Municipal de voter les taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les taux suivants de fiscalité directe locale de la commune Ô-de-Selle **pour l'année 2022** :

⇒ <u>Taxe foncière sur les propriétés bâties</u> :	42.81 %
⇒ <u>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</u> :	25.70 %
⇒ <u>C.F.E.</u> :	13.84 %

Le Conseil autorise Mme le Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à ce dossier.

5) Tarif pour la vente de tee-shirt :

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commission Tourisme a décidé d'équiper les agents travaillant au camping de tee-shirts flockés à l'effigie de ce dernier et d'en proposer également à la vente. Le prix de revient avec flockage est de 13,60 € TTC. Mme le Maire propose un tarif de vente de 18 €.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer un tarif de 16 €.

Présentation et votes des budgets annexes et du budget principal

➤ Camping

→ Budget du Camping 2022 :

Section d'exploitation :

Dépenses : 60 133,30 €

Recettes : 60 133,30 €

Section d'investissement :

Dépenses : 9 683,00 €

Recettes : 16 467,13 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget du Camping pour l'année 2022.

➤ Assainissement

6) Projet d'étude diagnostic sur le réseau Assainissement :

Au regard des exigences réglementaires, Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a pris attache auprès de l'AMEVA afin d'obtenir une estimation pour une étude diagnostic sur le réseau assainissement de la Commune historique de Lœuilly.

L'exécution de cette mission comprend :

- ↳ Le suivi administratif et financier ;
- ↳ L'étude diagnostic ;
- ↳ Les études complémentaires à réaliser en même temps que le diagnostic.

Les dernières consultations réalisées par l'Ameva donnent des fourchettes de prix assez larges comme indiqués ci-dessous :

Etude diagnostic	Entre 75 000 € et 90 000 €
Etudes topographiques	Entre 20 000 € et 35 000 €
ITV	Entre 16 000 € et 25 000 €
AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage)	10 371,25 €

La proposition est donc basée sur les montants maximaux soit un montant total de 160 371,25 € avec une subvention de l'agence de l'eau de 50 % hors prestations topographiques soit 62 600 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- le projet d'étude diagnostic sur le réseau d'assainissement et système de lagunage,
- approuve le plan de financement,
- autorise Mme le Maire à effectuer toutes les demandes de subvention pour ce projet
- autorise Mme le Maire à signer le contrat d'AMO auprès de l'AMEVA ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

→ Budget de l'Assainissement 2022 :

Section d'exploitation :

Dépenses : 133 811,00 €

Recettes : 204 687,33 €

Section d'investissement :

Dépenses : 204 687,33 €

Recettes : 204 687,33 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget de l'Assainissement pour l'année 2022.

Suite aux travaux d'abattage d'arbres permettant la pose de la clôture à la Lagune, Mr Nicolas Portois fait part qu'il a rencontré Mr Jean-Philippe Hermant afin de lui proposer de procéder à la remise en état des parcelles et du chemin abîmés lors de ces travaux contre facturation.

➤ Eau Ô-de-Selle:

→ Budget Eau Ô-de-Selle 2022 :

Section d'exploitation :

Dépenses : 101 645,48 €

Recettes : 101 645,48 €

Section d'investissement :

Dépenses : 35 818,47 €

Recettes : 35 818,47 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget Eau Ô-de-Selle pour l'année 2022.

7) Approbation des subventions allouées aux associations et autres :

Mme le Maire présente les demandes de subventions sollicitées par les organismes suivants :

Nom de l'Association bénéficiaire	Montant
Amicale des Donneurs de Sang	50.00 €
Souvenir Français	500.00 €
Conty Lœuilly SC	1 800.00 €
Lœuilly Canoë-Kayak	2 000.00 €
TOTAL	4 350.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions aux associations comme suit :

- Le don du sang : 50 € → à l'unanimité
- Le souvenir français : 500 € → à l'unanimité
- Conty Lœuilly SC : 1 800 € → à l'unanimité
- Lœuilly Canoë Kayak : 2 000 € → 16 voix pour et 1 abstention (Mme Céline Denoeuvéglise).

Mme le Maire fait part que d'autres demandes de subvention étaient attendues mais n'ont pas été reçues à ce jour.

> Ô-DE-SELLE

→ Budget de la Commune 2022 :

Section d'exploitation :

Dépenses : 1 185 774,90 €

Recettes : 1 185 774,90 €

Au vu de la logistique générée par la distribution de bouteilles d'eau aux agents communaux, il est proposé au Conseil Municipal d'offrir une gourde personnalisée à chaque agent. Cette idée est approuvée à l'unanimité.

Mme le Maire rappelle qu'un prestataire intervient pour la tonte de certains sites dans chaque commune historique. Afin de soulager nos agents communaux qui s'occupaient de la finition, une demande a été faite auprès de cette entreprise afin de réaliser la tonte et les finitions.

Mme le Maire donne la parole à Mr Nicolas Portois qui informe l'assemblée qu'une étude pour les effacements de réseaux et le passage en LED dans diverses rues des communes historiques et également pour le terrain de football a été demandée auprès de la FDE 80.

Au vu des travaux prévus et sachant que les subventions ne seront pas recevables cette année, Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'un emprunt de 500 000 € est envisagé.

Section d'investissement :

Dépenses : 1 154 484,01 €

Recettes : 1 154 484,01 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget de la Commune pour l'année 2022.

INFORMATIONS

🔗 **PLUi** : Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle et Mr Nicolas Portois ont participé à plusieurs réunions sur le PLUi et que les doléances ont été en partie prises en compte.

🔗 Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le « Christ » rue d'Amiens a été posé. La bénédiction sera réalisée le Vendredi 6 Mai par l'Abbé Damay.

🔗 **Rencontre citoyenne** : Mme le Maire fait part que cette rencontre a été fructueuse et se trouve satisfaite de cette formule qui permet d'échanger directement avec les administrés même si, de l'avis de l'ensemble des membres du Conseil Municipal, ceux-ci étaient trop peu nombreux. Une idée a été lancée afin d'organiser la cérémonie des Vœux du Maire en Janvier et de refaire une rencontre citoyenne en milieu d'année pour revenir sur les réalisations effectuées depuis le début de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire, Mme Valérie MOUTON

